

LE MAGAZINE D'INFORMATION
de la Communauté de communes des Loges

n° 05

les loges & VOUS

SPECIAL PROJET DE
TERRITOIRE
2021-2026

Communauté
de Communes
des **Loges**

BOUZY-LA-FORÊT • CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE • COMBREUX • DARVOY • DONNERY • FAY-AUX-LOGES • FÉROLLES
INGRANNES • JARGEAU • OUVROUER-LES-CHAMPS • SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL • SAINT-MARTIN-D'ABBAT • SANDILLON
SEICHEBRIÈRES • SIGLOY • SULLY-LA-CHAPELLE • SURY-AUX-BOIS • TIGY • VIENNE-EN-VAL • VITRY-AUX-LOGES

UN TERRITOIRE UNI POUR AGIR DURABLEMENT

SOMMAIRE

Sommaire et édito	P.2
Présentation du projet de territoire	P.3
Diagnostic du territoire	P.4
Un projet de territoire financièrement soutenable	P.5
Tableaux des actions du projet de territoire	P.6
Actualités	P.10

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle année s'ouvre, et avec elle une nouvelle page pour continuer à construire notre territoire et son avenir.

Le projet de territoire vient d'être adopté par le Conseil communautaire. Il est conçu pour donner une vision claire et structurée de l'action de la Communauté de communes des Loges au service des 42 425 habitants du territoire pour les 5 ans à venir, voire au-delà.

Pour son élaboration, nous avons souhaité une large démarche de consultation participative auprès des élus communautaires et municipaux, basée sur la communication, pour favoriser le collectif et créer de la solidarité à tous les niveaux. Au final, ce sont sept mois de commissions thématiques, de

rencontres avec les élus municipaux des vingt communes, d'ateliers participatifs et de réunions qui ont jalonné cette importante phase de concertation et de consultation.

Les valeurs qui ressortent de ces échanges sont la **solidarité**, l'**équité**, avec une volonté forte d'unité et d'équilibre au profit d'un territoire dynamique. **L'idée principale est de faire rayonner chacune des communes**, d'améliorer le cadre de vie de leurs habitants et de contribuer activement à une meilleure cohésion sociale **par l'accès aux services du quotidien pour tous**.

Il est construit sur les valeurs d'**écoute**, de **communication** et de **confiance**. L'objectif est de se donner les moyens de renforcer le **sentiment d'appartenance** à la communauté de communes et de consolider l'**intérêt communautaire**.

Je vous laisse en découvrir les grandes lignes dans ce magazine. Le document intégral est disponible sur le site de la CCL.

L'équipe communautaire se joint à moi pour vous adresser ses vœux les plus chaleureux pour l'année 2022.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. » (proverbe africain)

FRÉDÉRIC MURA
Le Président



PRÉSENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE

La Communauté de communes des Loges a souhaité **construire son projet de territoire autour du rapprochement entre les communes et l'intercommunalité**, par l'échange et la concertation.

Cette démarche traduit une volonté de construire **ensemble un projet commun pour le territoire**. La méthode de travail a privilégié les rencontres, les temps d'échanges et d'écoute avec les communes ainsi que le travail des commissions thématiques de la CCL.

Les attendus posés par le Président

- 1. Avoir une vision partagée : quelle est la vocation de la CCL ?**
- 2. Choisir des priorités d'actions pour le mandat et en déduire une feuille de route**
- 3. Développer la coopération avec les communes**
- 4. Établir un projet d'administration**



Au terme de ce travail de co-construction, le projet de territoire est structuré autour de 4 axes stratégiques, chacun décliné en orientations, objectifs et actions opérationnelles. Ces objectifs traduisent la volonté politique exprimée tout au long de la démarche de concertation. Ils sont le reflet de l'ambition des élus du territoire au service de la population. 90 actions ont été identifiées. Elles constituent la feuille de route pour la mise en œuvre du projet de territoire.

Ce projet a été construit avec réalisme. Néanmoins, sa mise en œuvre impliquera inévitablement certains ajustements : le montage des dossiers, les demandes de subventions, l'évolution du contexte...



Chiffres clés de la concertation

20 communes,

371 élus communaux
dont **45** élus communautaires,

13 réunions de commissions thématiques
communautaires réunissant **138** élus,

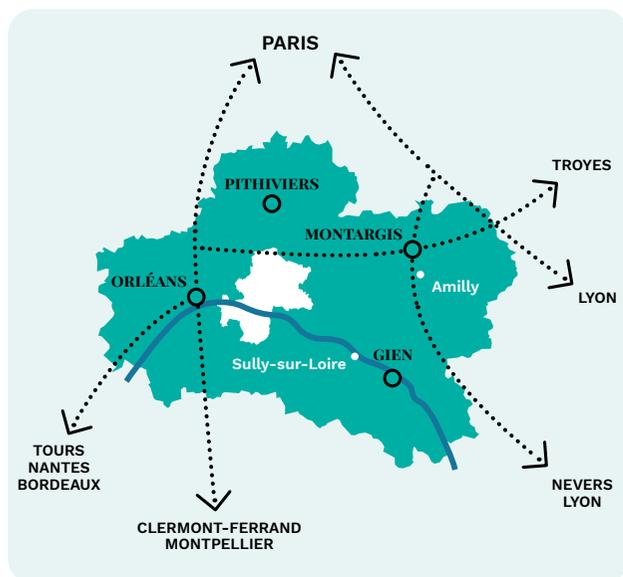
13 réunions de concertation
avec les élus municipaux
mobilisant **212** élus,

4 ateliers de conception
auxquels ont
participé **97** élus,

3 réunions de restitution
dont un forum des élus
avec **99** participants
en fin de processus

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

La Communauté de Communes des Loges (CCL) est un territoire qui compte actuellement 42 425 habitants et 20 communes, situé au cœur du département du Loiret, en bordure Est de la Métropole Orléanaise. Le patrimoine naturel dont bénéficient les communes de la CCL concourt à la qualité de vie des habitants. La richesse des paysages, entre la forêt domaniale d'Orléans, la Sologne, le canal d'Orléans et la Loire, procure à la CCL un caractère naturel et patrimonial important. La Loire marque fortement l'identité du territoire, constituant à la fois un atout formidable et un risque majeur (inondation).



La CCL se trouve à proximité d'axes routiers majeurs. Le Département réalise actuellement le contournement de Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel avec la création d'un pont supplémentaire pour le franchissement de la Loire. La CCL profite également de la présence de l'aéroport Orléans Loire-Valley. La création d'une ligne de transport en commun entre Orléans et Châteauneuf-sur-Loire, sur l'emprise de la ligne SNCF, reste un enjeu important pour la desserte du territoire.

Le tissu économique est dynamique, marqué par la présence de quatre filières majeures : l'agriculture (34% de la superficie du territoire), l'agroalimentaire (Mars Pet Food France, Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel, Les Crudettes, Antartic, Orangina Suntory France, Surgelés Disval : ces 6 entreprises représentant plus de 2000 emplois), le BTP-construction-métallurgie et le bois. Le projet de création d'une nouvelle zone d'activité à l'entrée de Châteauneuf-sur-Loire, au niveau de l'échangeur avec la RD 2060, doit permettre de soutenir le développement économique futur.

En lien avec le dynamisme économique, la population est en croissance soutenue depuis 10 ans, supérieure à celle du Département ou de la Métropole. Le taux d'activité progresse et celui des femmes est particulièrement élevé (77,5% contre 73% pour le Loiret). Les 0-14 ans restent la classe d'âge la plus représentée mais la part des + de 60 ans a fortement

progressé. L'enjeu est d'agir à la fois en faveur de la jeunesse tout en accompagnant le vieillissement de la population. Les familles sont très majoritairement propriétaires de leur résidence principale (74%) avec une ancienneté moyenne d'emménagement de 19 ans. Les enjeux d'économies d'énergie et d'adaptation au vieillissement des logements sont très importants.

Le territoire souffre d'une couverture médicale très insuffisante. La CCL s'est fortement impliquée sur ce sujet au cours des années passées : maison de santé pluridisciplinaire de Châteauneuf-sur-Loire, Sandillon et Vienne-en-Val, centre intercommunal de santé devenu régional, aide à l'installation de médecins... Malgré ces actions volontaristes, le déficit est toujours prégnant et l'amélioration de l'offre de santé un enjeu essentiel du projet de territoire.



UN PROJET DE TERRITOIRE FINANCIÈREMENT SOUTENABLE

Le projet repose sur des engagements forts :

- **Une gestion attentive des moyens de fonctionnement afin de dégager 2,2 M€ d'épargne chaque année** (sur la période 2017-2020, l'épargne de gestion s'est établie à 2,2 M€ en moyenne)
- **Le maintien des taux de fiscalité** (inchangés depuis 2011) :
 - Foncier non bâti : 2,67% (moyenne nationale : 11,57%)
 - Contribution foncière des entreprises : 19,40 % (moyenne nationale EPCI : 26,13%)
 - Foncier bâti : 0% (moyenne nationale EPCI : 3,25%)
- **Le recours à l'emprunt pour l'aménagement de la zone d'activité de Marigny à Châteauneuf-sur-Loire** (investissement destiné à générer des recettes futures permettant de faire face au remboursement de l'emprunt).

La CCL est très peu endettée : le capital de la dette restant à rembourser au 31/12/2020 (980 K€) représente 0,07 années de recettes de fonctionnement (contre 5,3 ans pour les EPCI au niveau national). Le projet de territoire prévoit le recours à l'emprunt uniquement pour l'aménagement de la ZAC de Marigny.

Le montant total du projet de territoire s'établit à 20,8 M€ sur les années 2022 à 2026. Il sera financé par l'épargne à hauteur d'un peu plus de 50%, par des subventions (État, Région, Département et autres partenaires tels que la CAF) à hauteur de 25% et les dotations de l'État (fonds de compensation de la TVA) à hauteur de 10%. Le solde correspond à l'emprunt.



Les principaux projets sur le plan financier (enveloppes financières estimées)

AXE	ACTIONS	DÉPENSES 2022 - 2026	SUBVENTIONS ATTENDUES
AXE 1	Aides économiques en faveur des entreprises	1 000 000 €	
AXE 1	Création de la ZAC de Marigny	5 000 000 €	1 650 000 €
AXE 2	Amélioration des voiries	3 000 000 €	
AXE 2	Pôle petite enfance Châteauneuf-sur-Loire	700 000 €	400 000 €
AXE 2	Gymnase Tigy	2 500 000 €	1 280 000 €
AXE 2	Salle de sport Saint Martin d'Abbat	1 500 000 €	1 280 000 €
AXE 3	Extension maisons de santé pluridisciplinaires Sandillon et Châteauneuf-sur-Loire	1 500 000 €	750 000 €
AXE 3	Pôles de santé secondaires	600 000 €	750 000 €
AXE 4	Etude préalable au transfert des compétences eau et assainissement	700 000 €	490 000 €
AXE 4	Maillage du territoire en voies douces	750 000 €	190 000 €

RENFORCER LES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT

CT court terme (2021-2022)
 MT moyen terme (2023-2024)
 LT long terme (2025-2026)

Promouvoir le territoire et valoriser son identité

Définir un positionnement marketing de la CCL pour affirmer son identité

- Définir les éléments de notre identité et élaborer la stratégie d'attractivité **CT**
- Revoir le site internet **CT**
- Créer une page Facebook et LinkedIn **CT**

Mieux communiquer pour renforcer le sentiment d'appartenance au territoire (communes et citoyens)

- Installer des panneaux d'identité CCL à l'entrée des communes **CT**
- Renforcer la signalétique de la CCL autour des bâtiments, équipements et projets intercommunaux **CT**

Valoriser le potentiel agricole

- Préserver les zones agricoles et soutenir l'agriculture **MT**
- Faire connaître la richesse et la diversité de l'agriculture sur le territoire de la CCL **MT**

Consolider un écosystème favorable à la croissance économique du territoire

Veiller à une répartition équilibrée de l'activité sur le territoire

- Effectuer un recensement du foncier à vocation économique disponible sur le territoire **CT**
- Poursuivre la politique d'aides économiques **CT MT**

Accompagner l'évolution des modes de travail

- Créer des tiers-lieux, espaces de co-working, de télétravail, de séminaires et de réunions **MT**

Créer de nouvelles capacités d'accueil pour les entreprises

- Développer la zone d'activité de Marigny à Châteauneuf-sur-Loire **CT MT**
- Créer une pépinière d'entreprises pour valoriser l'artisanat **LT**

Construire un projet touristique autour de la qualité des paysages et du patrimoine

Accompagner l'offre d'hébergement et de restauration pour monter en gamme

- Poursuivre la concertation avec les professionnels du tourisme du territoire **CT MT LT**
- Améliorer la réservation et l'offre en ligne **CT**
- Inciter les professionnels à développer un service de transports à la demande pour la clientèle **MT**

Renforcer le travail en collaboration avec l'OTI et la CCL

- Renforcer les actions de communication de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) **CT MT LT**
- Poursuivre l'aménagement des boucles cyclo-touristiques **CT**
- Construire et animer un réseau d'ambassadeurs du territoire **CT MT LT**
- Répertorier et promouvoir les lieux touristiques - communiquer et valoriser **CT MT**

Valoriser le patrimoine du territoire et l'entretenir

- Créer des parcours d'interprétations ludiques avec des découvertes insolites **CT MT LT**
- Améliorer la signalétique touristique **CT MT LT**
- Promouvoir des événements à l'échelle régionale ou départementale **CT MT LT**

Inscrire la mobilité comme un enjeu prioritaire

Mettre en place une convention d'objectifs avec la Région en fonction des besoins de mobilité du territoire

- Définir les rôles respectifs de la Région et de la CCL sur le plan d'actions **CT**

Soutenir le projet de réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf

- S'engager sur des actions complémentaires à la réouverture de la ligne Orléans - Châteauneuf-sur-Loire **MT LT**

AXE 2

orientations stratégiques

Renforcer un cadre de vie de qualité

Promouvoir une conception globale de la santé

Créer les conditions d'une vie inclusive

FAVORISER LE BIEN VIVRE SUR NOTRE TERRITOIRE

CT court terme (2021-2022)
MT moyen terme (2023-2024)
LT long terme (2025-2026)

objectifs

actions opérationnelles

Redynamiser la vie des centres bourgs

- Porter les actions de la convention ORT - PVD (Opération de Revitalisation de Territoire - Petites Villes de Demain) **CT**
- Finaliser la politique « Cœurs de village » avec les communes qui n'en ont pas encore bénéficié **CT**
- S'engager sur un programme annuel de voirie **CT MT LT**

Améliorer la qualité de l'habitat en adéquation avec les besoins de la population

- Mettre en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) **CT MT**
- Définir un PLH (Plan Local de l'Habitat) **CT**

Répondre aux besoins des familles pour l'accueil des jeunes enfants

- Construire de nouveaux locaux pour l'Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) à Châteauneuf-sur-Loire **CT**
- Permettre la valorisation du métier d'Assistant Maternel **CT MT LT**
- Garantir une meilleure répartition de l'offre d'accueil collectif sur l'ensemble du territoire **CT MT LT**
- Mettre en place un guichet unique pour l'accueil des familles **CT**
- Favoriser ou améliorer l'accueil des enfants en situation d'handicaps **CT**

Favoriser une vie culturelle et de loisirs diversifiée

- Réaliser un gymnase à Tigly pour accompagner l'agrandissement du collège **CT MT**
- Créer une structure sportive à Saint-Martin-d'Abbat (proche des écoles) **MT LT**
- Développer l'aménagement de city stades proches des centres bourgs (Bouzy-la-Forêt) **MT**
- Améliorer la gestion des équipements sportifs et la relation avec les utilisateurs **CT**

Assurer une offre de santé de proximité sur un territoire maillé

- Réaliser une extension des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) existantes **CT MT LT**
- Renforcer les pôles de santé secondaires à Fay-aux-Loges, Vitry-aux-Loges, Tigly / Vienne-en-Val **MT LT**
- Étudier la mise en place d'un système d'aide à la mobilité pour l'accès au soin **CT**
- Favoriser le recrutement et l'installation de nouveaux médecins sur le territoire **CT MT LT**
- Accompagner le développement de la téléconsultation **CT**

Développer le partenariat avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)

- Identifier les collaborations possibles (dont l'organisation des soins non programmés, la collaboration médecin - Infirmier(e) en pratique avancée et e-santé) **CT MT LT**

Réaffirmer l'importance de la prévention

- Identifier les acteurs de la prévention et soutenir leurs projets **CT MT LT**
- Encourager les pratiques sportives par la création de parcours de santé et de city stades **CT MT LT**

Assurer l'accès aux services pour tous

- Mettre en place la saisine par voie électronique pour les dossiers d'urbanisme **CT**
- Accompagner le projet du Conseil départemental du Loiret de Bus Itinérant France Service sur le territoire de la CCL **CT MT LT**
- Améliorer l'accessibilité Personne à Mobilité Réduite (PMR) sur l'espace public (en lien avec les actions voirie et cœur de village) **CT MT LT**

Offrir des espaces de dialogue entre familles et professionnels

- Créer un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant **CT**

INNOVER POUR UN PROJET DE TERRITOIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

CT court terme (2021-2022)
 MT moyen terme (2023-2024)
 LT long terme (2025-2026)

Relever le défi de la gestion de l'eau

objectifs

actions opérationnelles

Préparer le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif

- Réaliser l'étude préalable portant sur les aspects patrimoniaux, financiers, ressources humaines et des modes de gestion afin de définir les modalités de transfert **CT MT**

Sensibiliser à une gestion de l'eau économe pour les usagers et les entreprises

- Étudier la possibilité de réutiliser l'eau traitée actuellement rejetée en Loire **MT LT**

Préserver les milieux naturels

- Valoriser les mesures de compensation dans la cadre de l'expansion économique du territoire **CT MT LT**
- Participer à la mise au point des politiques de l'eau avec les syndicats de rivières (préservation des zones humides) **MT LT**
- Accompagner les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) vers une charte qualité **CT MT**
- Réfléchir à l'application du principe pollueur-payeur sur les installations ANC (Assainissement Non Collectif) non conformes **MT**

Protéger la population et son environnement

Développer la protection de la population face aux risques

- Sensibiliser et prévenir les risques environnementaux dont le risque inondation **CT MT LT**
- Mettre en œuvre les conditions de reprise de la gestion du système d'endiguement **CT**
- Étudier la nécessité de mobiliser la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) d'ici 2024 **MT**
- Établir le PAPI complet (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) **CT MT**
- Assister les communes sur la conception de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) **CT**
- Mettre en place une équipe intercommunale pour suivre la politique de gestion des risques (réfèrent risque) **CT MT**

Accompagner le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) dans le portage du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

- S'investir dans l'élaboration du PCAET afin de répondre aux objectifs du territoire **CT**
- Porter les actions du PCAET **MT LT**

S'inscrire pleinement dans le processus de transition écologique

Favoriser l'économie circulaire

- Accompagner les communes sur les créations de points de vente collectifs pour les producteurs locaux **CT MT LT**
- Accompagner les communes dans les actions de «ressourcerie» **CT MT LT**
- Être acteur de la politique de gestion des déchets par le SICTOM **CT MT**

Sensibiliser aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables

- Réaliser un diagnostic énergétique pour les bâtiments communautaires **CT**
- Définir un programme d'investissement pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments CCL **MT LT**
- Porter des projets d'énergies renouvelables sur les bâtiments CCL **MT LT**

Favoriser les modes de déplacements respectueux de l'environnement

- Créer un maillage du territoire en voies douces **CT MT LT**
- Favoriser les parkings de covoiturages équipés de bornes de recharges électriques **CT MT LT**
- Créer des points de locations de vélo et mettre à disposition des box sécurisés **CT MT LT**

AXE 4

ORGANISER LA SOLIDARITÉ AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

orientations stratégiques

Améliorer la double relation,
politique et technique, entre
communes et intercommunalité

Développer les
mutualisations

Structurer les services
communautaires

objectifs

Clarifier les règles de
gouvernance et les circuits
de décisions

Créer un esprit communautaire
de partages et d'échanges

Mutualiser les outils et matériels

Mutualiser les ressources
humaines

Doter les services communautaires
des moyens nécessaires à l'exercice
des compétences

Achever l'aménagement du siège
de la CCL

actions opérationnelles

- Définir ce qui relève de l'intérêt communautaire **CT**
- Communiquer sur le travail des commissions thématiques communautaires lors des conseils communautaires **CT**
- Organiser des temps de débat avec les élus des communes **CT MT LT**

- Créer un calendrier partagé des événements sur le territoire **CT**
- Créer des relais d'information entre les outils de communication des communes et de la CCL **CT**
- Créer un réseau de communication entre élus et services communaux et intercommunaux en fonction des domaines de compétences **CT**
- Créer un catalogue pour recenser les compétences et matériels disponibles sur la CCL **CT**

- Créer un intranet mutualisé avec un volet FAQ et une boîte à idée **MT**
- Mettre en place un SIG (Système d'Information Géographique) à usage des communes et de la CCL **CT**
- Attribuer des fonds de concours aux communes **CT MT LT**
- Permettre le groupement d'achat de matériels **CT MT LT**

- Mutualiser les compétences entre les communes et la CCL et/ou développer une expertise communautaire mise à disposition des communes **CT MT LT**
- Amorcer une expertise sociale **CT MT LT**

- Identifier les compétences à renforcer et définir l'organigramme des services en adéquation avec les axes du projet de territoire **CT**

- Étudier l'aménagement d'une salle de réunion permettant de tenir les conseils communautaires et pouvant être mise à disposition des entreprises **MT LT**
- Doter les services de la CCL de locaux et matériels nécessaires à leur fonctionnement **CT MT LT**

CT court terme (2021-2022)
MT moyen terme (2023-2024)
LT long terme (2025-2026)

LES ACTUALITÉS

DÉMISSIONS

En 2021, deux vice-Présidents ont présenté leur démission à Frédéric MURA, Président de la CCL :

- Pascal JUTEAU a démissionné en juillet de sa délégation Communication, Groupement de commandes, Nouvelles technologies
- En octobre, Florence GALZIN a mis fin à sa délégation Développement économique.

FOCUS SUR ARNAULD MARTIN

Nouvellement élu vice-président à la Communauté de commune des Loges, Arnauld MARTIN aura en charge la commission Communication – groupement de commandes et nouvelles technologies.



« Investi dans la municipalité de Saint-Denis-de-l'Hôtel depuis 2008, j'ai été élu maire de Saint-Denis-de-l'Hôtel en mars 2020. J'ai 50 ans, je suis chef d'entreprise dans le Loiret, marié et deux enfants. »

Les enjeux de notre commission

« Communiquer l'intercommunalité : expliquer, marquer notre identité et avoir une meilleure visibilité. »

Nous allons continuer le travail déjà entrepris par les précédentes commissions, rendre l'intercommunalité plus lisible, promouvoir

l'ensemble des offres de service à tous les administrés des 20 communes et démontrer son poids en matière de dépenses publiques.

Les objectifs de l'équipe

« Nous devons continuer à vous prodiguer une information de qualité, mais aussi partager et tisser des liens de proximité. »

Il est important de démontrer en quoi l'intercommunalité agit de manière complémentaire et se distingue des communes. Pour cela, elle se doit d'assurer la mise en place et développer la communication de tous les services et de toutes les commissions. Nous devons vous faire connaître les décisions et les actions mises en place par la Communauté de communes des Loges.

Une de nos missions sera également d'être attentifs aux nouvelles technologies développées sur notre territoire et de s'assurer que nos 42 425 administrés soient tous concernés. Nous travaillerons également sur la mutualisation des moyens avec les 20 communes de notre territoire et les achats groupés feront également partis de nos objectifs.

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vous êtes particulier ou professionnel, et vous avez un projet de clôture, de construction neuve ou d'extension, de création d'une piscine ou d'un d'abri de jardin... ? Quelle que soit la nature de vos travaux, ceux-ci sont soumis à une autorisation d'urbanisme qui doit notamment permettre de vérifier que le projet en question :

- respecte la réglementation locale
- s'intègre à son environnement
- est conforme aux règles en vigueur en matière de construction

Pour connaître les démarches à entreprendre dans ce cadre ou avoir des informations sur la constructibilité d'un terrain, vous pouvez vous renseigner :

- auprès de votre commune
- en utilisant l'outil d'assistance au dépôt d'une autorisation d'urbanisme disponible sur le site service-public.fr
- ou en consultant les informations disponibles sur le site service-public.fr

Le cas échéant, pour s'assurer au préalable de la faisabilité du projet, la commune pourra vous inviter à déposer une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour pouvoir répondre précisément en recueillant l'avis des services extérieurs concernés.

Les demandes peuvent être déposées :

- **sous format papier** (en plusieurs exemplaires), soit par voie postale soit par remise en mains propres aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. **Attention, aucun dépôt de dossier ne peut être fait au siège de la Communauté de communes des Loges. Le dépôt doit obligatoirement être réalisé dans la mairie du lieu du projet.**
- **Nouveauté : depuis le 1er janvier 2022, un dépôt sous forme dématérialisée du dossier est possible !** Les demandes peuvent désormais être déposées en ligne sur le guichet unique.

Retrouvez-le sur le site :
[ccdesloges.geosphere.fr/guichet-unique](https://www.ccdesloges.geosphere.fr/guichet-unique)



Ce portail constitue l'unique moyen de dépôt par voie électronique des demandes. Toute demande adressée en mairie par mail ou tout autre moyen de transmission numérique sera non-recevable et non traité.

OPAH

La Communauté de Communes des Loges prépare une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

L'Opah est destinée à favoriser la re-qualification de l'habitat privé ancien (+ 15 ans).



Ce dispositif offrira un service et un appui financier aux bailleurs et aux particuliers qui souhaitent rénover un logement qu'ils habitent ou qu'ils louent.

Elle peut cibler la réhabilitation de quartiers, de centres bourgs dévitalisés ou de copropriétés dégradées. Elle prévoit l'accompagnement financier des travaux pour la sécurité et la salubrité des logements, l'amélioration de la performance énergétique, la réfection des façades, ou encore le maintien à domicile.

Chaque Opah fait l'objet d'une convention signée entre l'Etat, l'Anah (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) et la collectivité contractante sur une durée de trois à cinq ans.

Après un diagnostic approfondi de notre territoire, nous cherchons à appréhender les besoins et l'état des logements pour définir le programme d'accompagnement financier de la future OPAH.

L'OPAH sera opérationnelle à la fin de l'année 2022. La Communauté de Communes des Loges lancera alors un programme de communication pour faire connaître les aides qui seront proposées pour l'amélioration de l'habitat privé ancien.

les loges & VOUS

Depuis juillet 2021, le siège
de la Communauté de communes
des Loges se situe au :

**54 RUE DU CLOS RENARD
45110 CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE**

Tél : 02 38 46 99 66
Courriel : secretariat@cc-loges.fr

